

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS DU GHT DE LA NIEVRE



15, rue du Donjon – 58000 NEVERS 03 86 71 84 20—chan.ifsi.sec@ght58.fr www.ifsi-nevers.fr

Nom de naissance:	Prénom :
Nom d'usage :	=

DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation Ambulancier

RENTRÉE PRÉVUE LE LUNDI 3 FÉVRIER 2025

ATTENTION

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de l'IFA de NEVERS

À défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un(e) autre candidat(e).

(Envoi par voie postale en AR à l'IFA de Nevers, 15 rue du Donjon—58000 NEVERS)

Institut de formation d'infirmiers, d'aides-soignants et d'ambulanciers de Nevers

15, rue du Donjon - 58000 NEVERS Tel : 03 86 71 84 20 chan.ifsi.sec@ght58.fr

NOTICE D'INFORMATION



FORMATION AMBULANCIER Important:

La participation à la formation s'effectuera :

A réception d'un dossier COMPLET (Bien prendre connaissance de la liste des pièces à fournir)

Afin de répondre à vos questions, il est fortement conseillé de lire attentivement ce document.

Institut géré par le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



PRESENTATION DE LA FORMATION

Définition du métier (Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier) :

« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

L'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. Il peut réaliser des soins d'urgence relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins, de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé). »

La formation se déroule sur 12 mois selon une alternance de périodes en formation théorique et pratique en institut de formation, en milieu professionnel et chez l'employeur.

La formation en milieu professionnel proposée par l'institut, se réalise dans le secteur sanitaire et social, en établissement de santé ou médicosocial et en entreprise de transport sanitaire sur le département de la Nièvre ainsi que dans les départements limitrophes.

Un moyen de locomotion est nécessaire pour se rendre en stage.

Les frais de déplacement et autre frais (repas, hébergement ...) sont à la charge de l'élève (ou de l'employeur en fonctions des situations).

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est effectuée tout au long de sa formation selon les modalités d'évaluation définies à <u>l'Annexe III de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat</u> d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

FRAIS DE FORMATION

Le coût de la formation varie selon l'institut, le statut de l'élève avant son entrée en formation, ainsi que la durée du cursus de formation.

Frais de formation (pour un cursus complet): 6000 € + 200 € de frais d'inscription à l'AFGSU niveau II soit un total de 6200 €.

<u>Pour les cursus partiels</u>: Un devis nominatif peut être sollicité auprès du secrétariat de l'institut de formation des ambulanciers sur demande écrite exclusivement.

En cas d'annulation de la formation, l'Institut de Formation d'Ambulanciers de Nevers se réserve le droit de facturer l'intégralité des frais de formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

PRÉ REQUIS

Pour accéder à la formation Ambulancier, vous devez avant l'entrée en formation :

- Réaliser un stage d'observation de 70 heures dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut.
- ⇒ Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après visite médicale ;
- ⇒ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivrée par un médecin agréé *;
- ⇒ Fournir un certificat médical de vaccination conformément à l'article L.3111-4 du code de la santé publique ;
- Avoir terminé la période probatoire de votre permis de conduire qui est de 3 ans pour un apprentissage normal, ramené à 2 ans si vous avez suivi la conduite accompagnée.
- * Liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS

POUR RAPPEL

<u>ATTENTION</u>: Aux mêmes conditions qu'un jeune conducteur, une personne en renouvellement de permis quel qu'en soit le motif ne doit pas être soumis aux articles *R413-5* et *L-223-1 du Code de la Route*.

Article 413-5 du Code de la Route : « Tout élève conducteur et, pendant le délai probatoire défini à l'article L223-1, tout conducteur titulaire du permis de conduire est tenu de ne pas dépasser les vitesses maximales suivantes :

- 1. 110 km/h sur les sections d'autoroutes où la limite normale est de 130 km/h;
- 2. 100 km/h sur les sections d'autoroutes où cette limite est plus basse, ainsi que sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central;
- 3. 80 km/h sur les autres routes.

Tout conducteur mentionné au présent article doit, en circulation, apposer de façon visible, à l'arrière de son véhicule, un signe distinctif dont les conditions d'utilisation et le modèle sont fixés par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des transports

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter l'obligation de signalisation imposée par le présent article et les dispositions prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. »

Article 223-1 du Code de la Route : « A la date d'obtention du permis de conduire, celui-ci est affecté, pendant un délai probatoire de trois ans, de la moitié du nombre maximal de points. », soit 6 points

Article R413-6 du Code de la Route : Les dispositions de l'article R 413-5 ne sont pas applicables :

- 1. Aux conducteurs qui ont obtenu, après annulation ou perte de validité, un nouveau permis de conduire sans subir l'épreuve pratique ;
- 2. Aux conducteurs des véhicules militaires ;
- 3. Aux conducteurs des véhicules des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile ;
- 4. Aux conducteurs des véhicules des formations de la sécurité civile mises sur pied dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense

PROGRAMME DE FORMATION

- Objectif: Acquérir les compétences attendues du professionnel titulaire du poste d' Ambulancier
- **Durée** : 801 heures de formation réparties comme suit :
 - **556 heures de formation théorique** (dont 105 heures de formation destinées aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau II)
 - 245 heures de formation clinique
- Horaires de formation (A titre indicatif): Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 17 H 30

Programme :

- → BLOC 1: Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
- → BLOC 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
 - → BLOC 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
- → BLOC 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire en tenant compte des situations d'intervention
 - → **BLOC 5**: Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et gestion des risques

Modalités d'évaluation :

- Evaluation des compétences assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation

• <u>Certification de formation :</u>

- Présentation au jury d'attribution du diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique et pratique en milieu professionnel
- Obtention de l'AFGSU niveau II

INFORMATIONS PRATIQUES

• DISPOSITIONS MATÉRIELLES

Un ordinateur personnel ou une tablette, et une connexion à distance afin de pouvoir accéder à la plateforme pédagogique des instituts et aux enseignements en visioconférence sont vivement conseillés.

ADMINISTRATIVES

Pièce d'identité:

En 2014, la durée de la validité de la pièce d'identité est passée de 10 à 15 ans. La carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si la personne était majeur au moment de sa délivrance et que la carte d'identité était encore valide le 1er janvier 2014.

MÉDICALES

Vaccinations:

En cas d'absence de vaccination pour l'hépatite B, il est possible de faire pratiquer la vaccination accélérée (JO - J7 - J21). Si les vaccinations ne sont pas à jour ou qu'aucune preuve d'immunisation contre l'hépatite B n'est fournie comme demandé dans ce dossier.

FINANCIÈRES

La formation est accessible selon les financements suivants :

- Employeur (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, OPCO, ANFH)
- En autofinancement (Fonds personnels)

ASSURANCE RISQUES PROFESSIONNELS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Sont couverts par la Sécurité Sociale :

- Les accidents survenus en atelier ou laboratoire.
- Les accidents survenus en stage ainsi que durant le trajet pour se rendre en stage.
- Les maladies professionnelles et les risques de tuberculose.

L'adhésion à une mutuelle individuelle est facultative mais recommandée.

Sont couverts par une société d'assurances souscrite par le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers :

- Les accidents survenus durant le trajet du domicile à l'institut.
- Les accidents survenus en salle de cours.

La Police d'Assurance Générale « Responsabilité Civile » du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, établissement support de l'Institut de Formation Ambulanciers, inclut les dommages que pourraient causer à des tiers lors de mises en situation.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),	
Nom :	Prénom :
Atteste sur l'honneur avoir	pris connaissance du contenu de la notice d'information
concernant les modalités d'insc	ription à la formation Ambulancier.
	Date :
	L'intéressé(e)
	(Signature complétée de la mention « Lu et approuvé »)



ENGAGEMENTRèglement des frais de formation

Vous vous engagez sur la formation : Diplôme d'Etat d'Ambulancier dont le coût s'élève à un montant total de 6000 € + 200 € d'AFGSU, **soit un total de 6200 €**

L'entrée en formation sous-entend que vous avez organisé, avant l'inscription et l'entrée en formation, votre mode de financement (organisme de financement, autofinancement ...)

En cas de non prise en charge par un organisme financeur mais que vous entrez tout de même en formation, vous devrez vous acquitter des frais de formation conformément à la convention de formation signée. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir l'engagement cidessous et nous le retourner signé avec votre dossier d'inscription.

ENGAGEMENTRèglement des frais de formation

Je soussigné(e),	
Nom :	Prénom :
M'engage à régler les frais de formatio	n s'élevant à un montant total de 6000 € et de 200 €
d'AFGSU, le cas échéant en cas de non p	orise en charge financière de la part d'un organisme.
	Date :
	L'intéressé(e),



ATTESTATION EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITÉ DE CONDUCTEUR AMBULANCIER

Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 26 janvier 2006

• <u>CANDIDAT</u> :	
Nom de naissance:	Nom d'usage :
Prénom :	
Adresse:	
Code postal : Ville :	
Téléphone :	
Mail :	
PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :	
Du/ Au/	
• ENTREPRISE:	
Nom:	
N° de SIRET :	
Coordonnées:	
Nom du responsable de l'entreprise :	

APPRECIATIONS DE L'EMPLOYEUR :

CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (Agilité, résistance, port					
Motivation profession-					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule					
BILAN					

Date:

Cachet du responsable de l'entreprise :

DOSSIER ADMINISTRATIF

Page 10 à 13

DOSSIER ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES SUIVANTES A RETOURNER DANS SON INTÉGRALITÉ AU PLUS TARD LE LUNDI 20 JANVIER 2025.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ ET ENTRAINERA LA NON VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Merci de bien prendre connaissance des documents page 10 à 13, ils contiennent toutes les informations nécessaires à la complétude de votre dossier. Ces informations pourront également répondre à un grand nombre de vos questions.

Vous devrez rendre, dûment complétés, toutes les pièces et documents demandés, soit :

DOSSIER ADMINISTRATIF
☐ Fiche de renseignements complétée
☐ Autorisation de reportage complétée et signée
☐ 1 photo d'identité (format standard), nom de naissance et prénom inscrits lisiblement au dos de la photo (stylo bille)
☐ Copie de la pièce d'identité, recto/verso, en cours de validité (hors permis de conduire), sur une feuille au format A4 (pas de découpage/collage s'il vous plaît)
☐ Copie de votre permis de conduire recto-verso , sur une feuille A4
☐ Copie de votre attestation responsabilité civile <u>personnelle</u> , à renouveler tous les ans
☐ Copie du diplôme d'AFGSU Niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) datant de moins de 4 ans, si vous en êtes titulaire
☐ Attestation d'inscription à Pôle Emploi le cas échéant
☐ Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
☐ Certificat médical d'aptitude à la fonction d'Ambulancier (p.15)
☐ Certificat médical de vaccination (p.16)
☐ Photocopie de l'attestation de droits, justifiant de l'affiliation à l' <u>Assurance Maladie</u>
\square Justificatif de prise en charge (Si prise en charge par employeur ou organisme)
☐ Pour les ressortissants hors U.E, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 + titre de séjour valide sur toute la période de formation
☐ Copie des diplômes obtenus

DOCUMENT RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION, MERCI DE LE RETOURNER AVEC LE DOSSIER

Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO
IDENTITE
A COLLER

Madame				
Nom de naissance: Nom d'usage :				
Prénom :				
Né(e) le : Département :				
Nationalité : Validité Carte Nationale d'Identité :/				
Situation de handicap : Oui Non Si oui, fournir un justificatif MDPH				
Situation familiale :				
Adresse durant votre formation :				
Code Postal : Ville :				
Portable :/ Fixe :/				
Email :ifa58@gmail.com				
⇒ <u>Un compte va être créé à votre nom à réception de votre dossier, il est impératif de créer une adresse mail</u>				
sous ce format : nomdenaissance.prenom.ifa58@gmail.com				
N'oubliez pas d'activer cette nouvelle adresse mail au plus tard le jour de l'envoi de votre dossier				
N° Permis de conduire :				
Conduite accompagnée : Oui Non				
Diplôme(s) obtenu(s) : Sans diplôme \square BEP/CAP \square BEP Secteur sanitaire et social \square				
$BAC/BTN/BP \square BAC + 2 ans \square Autres : \$				
Situation professionnelle actuelle :				
En cours d'emploi : CDI CDD Intérim				
Profession :				
Nom et adresse de l'entreprise :				
Demandeur d'emploi ☐ N° identifiant Pôle Emploi : Date d'inscription ://				
(Réservé à l'IFA) Je soussigné(e), atteste sur				
l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Date de réception du dossier A Le				
Signature candidat:				

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom:		Prénom:		D	ate de n	aissance	e:	
Nom et Prénom Perso	nne 1 :							
Lien (père / mère / co	njoint / autre	à préciser) :						
Adresse :								
Code Postal :								
Portable :/								
Nom et Prénom Perso	nne 2 :							
Lien (père / mère / co	njoint / autre	à préciser) :						
Adresse :								
Code Postal :		Ville	:					
Portable :/	/	//	Fixe :	/	/	/	/	

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

	Prén	
TITRE D'INSCRIPT	TION	
DIF	PLÔMES OBTENUS	ANNÉE D'OBTENTION
oindre obligatoireme	ent une copie du/des diplômes obt	renus
TUT LE JOUR DE V	OTRE ENTREE EN FORMATIO	N
nandeur d'emploi		
	nu Pôle Emploi	
	Emploi	
	e indemnisation : O	_
	DI 🗌 CDD 🗌 INTÉRIM	
re :		<u></u>
RMATION PRISE EN	N CHARGE PAR	
Employeur		
Employeur Nom		
Employeur Nom Adresse		
Employeur Nom Adresse Téléphone		
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contac	ct au RH	
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contac Adresse mail RH, se	ct au RH	
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contac Adresse mail RH, se	ct au RH	
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se ncement personnel	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se ncement personnel	ct au RHervice formation :	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se ncement personnel	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contac Adresse mail RH, se ncement personnel	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI
Employeur Nom Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS NOUS INFORMER DE TOUT CHAN	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEIGEMENT.
Adresse Téléphone Personne de contact Adresse mail RH, se	ct au RH ervice formation : LA SINCERITE DE TOUS LES RENS NOUS INFORMER DE TOUT CHAN	EIGNEMENTS PORTES SUR LE PRESEI

AUTORISATION DE REPORTAGE

et d'utilisation de l'image des élèves de l'IFA

Je soussigné(e),	
Nom :	Prénom :
Accepte la prise et la publication de p	hotos, sons et vidéos, sur tous supports papier ou
numérique, connus ou inconnus, de com	nmunication du CHAN et de l'IFA (outils de formation
de communication interne ou grand pub	olic, ou sur un évènement à l'IFA et de tout autre be
soin de communication institutionnelle d	u CHAN pour une durée d'utilisation de 5 ans à comp
ter de ce jour.	
	Date :
	L'intéressé(e)
	(Signature complétée de la mention « Lu et approuvé »)

DOSSIER MÉDICAL

à faire compléter et signer par un médecin agréé ARS

Pages 15 à 17

<u>Autres documents à fournir pour votre inscription</u>:

Le dossier médical complet doit être apporté dans une enveloppe non fermée indiquant :

DOSSIER MÉDICAL DE : NOM Prénom - date de naissance - adresse - téléphone

L'admission définitive à l'IFA est subordonnée à la réceptior dical complet, comprenant :	າ, au plເ	us tard le 20/01/2025, du dossier mé-
☐ Certificat médical d'aptitude (page 15) à faire remplir <u>par</u> Le médecin peut également fournir son propre support, néar <u>tampon du praticien sont obligatoires</u> . Sans ces deux notion	nmoins,	la notion de « médecin agréé » et le
Pour trouver la liste des médecins agréés, merci de vous ren ou sur le lien suivant pour la Nièvre :	dre sur	le site de l'ARS de votre Département
https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecir	ns-agree	<u>2s-4</u>
☐ Attestation médicale de vaccination (page 16)	- - - -	diphtérie tétanos poliomyélite hépatite B BCG
☐ Fiche de santé (page 17) Preuve d'immunisation contre l'hépatite B : <u>Attention, nous avons besoin des résultats sérologiques</u> :	-	Résultat anti HBS <u>OBLIGATOIRE</u> Résultat anti HBC <u>OBLIGATOIRE</u>
☐ Copie du carnet de santé (pages vaccinations)		

Attention processus de vaccination très long,

dépôt de la preuve d'immunisation au plus tard le jour de la rentrée

DOCUMENT RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION, MERCI DE LE RETOURNER AVEC LE DOSSIER

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIER DU GHT DE LA NIEVRE

15, rue du Donjon – 58000 NEVERS 03 86 71 84 20 - chan.ifsi.sec@ght58.fr www.**ifsi-nevers.fr**

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE A LA FONCTION D'AMBULANCIER

Je, soussigné(e) Docteur		
médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé de		
Certifie avoir examiné ce jour :		
Mr—Mme :		
Demeurant :		
	e présente aucune(s) contre-indications à la pro-	
lession a ambulancier / Auxiliaire air	ibulancier.	
Certificat établi à la demande de l'in	téressé(e)	
Cachet du médecin agréé	ALe	
	Signature du médecin agréé	

ATTESTATION MÉDICALE DE VACCINATION

Article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1^{er} du présent arrêté est subordonnée :

- à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession;
- à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la Santé Publique. »

	,				
ue (nom de na	aissance, nom d'u				
			né(e) le :	/	/
st immunisé(e	e) contre: BCG				
st immunisé(e	e) contre: DIPHT	ERIE – TETANO	OS – POLIOMYELIT	ъ 🗌	
•	Injections	Spécialité	N° de lot	Dose	Date injection
	1 ^{re}	Specialite	it de lot	2030	Date injection
	2 ^è				
	3 ^è				
Diphtérie Tétanos	Rappel				
Poliomyélite	Rappel				
	Rappel				
	Rappel				
nmunisé(e) co	ontre : <u>HEPATIT</u>		Nº do lot	Doco	Data injection
mmunisé(e) co	Injections	E Spécialité	N° de lot	Dose	Date injection
mmunisé(e) co	Injections		N° de lot	Dose	Date injection
nmunisé(e) co	Injections 1 ère 2 ème		N° de lot	Dose	Date injection
mmunisé(e) co Hépatite B	Injections 1 ère 2 ème 3 ème		N° de lot	Dose	Date injection
	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème		N° de lot	Dose	Date injection
	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème		N° de lot	Dose	Date injection
	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème		N° de lot	Dose	Date injection
Hépatite B	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème	Spécialité	N° de lot atiquer <u>la vaccinat</u>		
Hépatite B En cas d'a	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème	Spécialité			
Hépatite B En cas d'a	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir	Spécialité nation, faire pr	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accélérée	≘ (JO – J7 – J21)
Hépatite B En cas d'a	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir	Spécialité nation, faire pr	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accélérée	(JO – J7 – J21) MERCI DE BIEI RENSEIGNER LES
Hépatite B En cas d'a	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir	Spécialité nation, faire pr	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accélérée	(J0 – J7 – J21)
Hépatite B En cas d'a Dosage ant Date : Dosage ant Date :	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir icorps anti-HBs:	Spécialité nation, faire pr Résultat :		ion accélérée	(JO – J7 – J21) MERCI DE BIEI RENSEIGNER LES
Hépatite B En cas d'a Dosage ant Date : Dosage ant Date :	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir	Spécialité nation, faire pr Résultat :	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accéléréeUI/L	MERCI DE BIEI RENSEIGNER LES DOSAGES CI-COM
Hépatite B En cas d'a Dosage ant Date : Dosage ant Date :	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir icorps anti-HBs:	Spécialité nation, faire pr Résultat :	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accéléréeUI/L	MERCI DE BIEI RENSEIGNER LES DOSAGES CI-COM
En cas d'a Dosage ant Date: Dosage ant Date:	Injections 1 ère 2 ème 3 ème 4 ème 5 ème 6 ème absence de vaccir icorps anti-HBs: icorps anti-HBc:	Spécialité nation, faire pr Résultat :	atiquer <u>la vaccinat</u>	ion accéléréeUI/L	MERCI DE BIEI RENSEIGNER LES DOSAGES CI-COM

FICHE DE SANTÉ

NOM de nais	ssance :		Nom d'u	sage :	
Date de nais	sance :/	Nationalité :			
Situation far	niliale :				
JE DÉCLARE	NE DISSIMULER AUC	CUN FAIT DE MALAD	IE		
Antécédents):				
Familiaux :					
Personnels :					
Maladies inf	antiles : □rubéole	□ oreillons		□ autres :	
		□ orellions			
roblème vert				autres .	
Problème vert	ébral : □ rééducation				
Problème vert □ scoliose	ébral : □ rééducation				
Problème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation	□ autres : _			
Problème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation eux :	□ autres : _			
Problème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation eux :	□ autres : _			
roblème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation eux :	□ autres : _			
Problème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation eux :	□ autres : _			
Problème vert scoliose roblème vein varices	ébral : □ rééducation eux :	□ autres : _ Fait à :			

NOUS CONTACTER

Les dossiers d'inscription sont à retourner à l'adresse suivante :

Institut de formation en soins infirmiers de Nevers
Institut de formation d'aides-soignants de Nevers
Institut de formation d'ambulanciers de Nevers
15, rue du Donjon
58000 NEVERS
03.86.71.84.20
chan.ifsi.sec@ght58.fr

PLAN D'ACCÈS DE L'INSTITUT

